



SERVICE VIE ASSOCIATIVE-ANIMATION

Affaire suivie par Aurélie DAVIGNON

☎ : 01 64 73 49 04

✉ : vieasso@ville-champssurmarne.fr

Règlement – Family Color Run

Article 1 : Organisation

La Family Color Run est une course festive, non chronométrée et ouverte à tous organisée par la Commune de Champs-sur-Marne (77420). L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire directement en mairie auprès des agents du Service Administratif Mutualisé, par mail à l'adresse vieasso@ville-champssurmarne.fr ou par téléphone au 01 64 73 49 04.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La Family Color Run se tiendra le 14 juin 2025 à 14h00 sur le parcours de 5km balisé, à parcourir à allure libre en marchant ou en courant.

Le retrait des **packs** se fera sur la demi-lune du Château de Champs-sur-Marne de 10h00 à 12h00.

La Family Color Run est une course gratuite.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la Family Color Run n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- Une licence sportive (FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP ou tout autre fédération agréée mentionnant la course à pied)
- ou**
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an au jour de l'évènement.
- ou**
- Une décharge de responsabilité, disponible en mairie et sur le site de la ville.

3-2 : Catégories d'âge

La Family Color Run est accessible aux coureurs à partir de 6 ans.

Les mineurs sont autorisés à participer seuls à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée et à joindre au formulaire d'inscription.

Article 4 : Mode d'inscription

4-1 : Droit d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à tous et se font en Mairie, aux horaires d'ouverture habituels (8h30-12h00 puis 13h30-17h45), auprès du SAM au 01 74 92 10 89. Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

L'inscription ne sera effective qu'une fois le dossier complété avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

4-2 : Transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remplacement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence, de son certificat médical ou de sa décharge au plus tard le vendredi 13 juin est possible.

En cas de non-participation à l'épreuve, quel qu'en soit le motif, le coureur inscrit est tenu d'en informer obligatoirement la Mairie dans les plus brefs délais.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Chaque participant devra obligatoirement se munir d'une **paire de lunettes** (distribuées dans le pack) et d'un **foulard** (non inclus dans le pack mais fortement conseillé) afin d'éviter toute inhalation ou projection de poudre colorée.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateur**s ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la SMACL pour couvrir l'événement. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les

concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Articles 7 : Chronométrage et récompenses

La Family Color Run est une course sans chronomètre ni récompenses.

Article 8 : Kit de participation

Chaque participant se verra recevoir lors du retrait de dossard un kit comprenant :

- Une paire de lunettes de protection
- Un sac
- Un t-shirt

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

A Champs-sur-Marne, le **23 MAI 2025**

Le Maire,



Maud TALLET

